

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 18/12/2024
ID Télétransmission : 033-213300635-20241217-139635-DE-1-1

Date de mise en ligne : 19/12/2024

certifié exact,

**Séance du mardi 17
décembre 2024
D-2024/396**

Aujourd'hui 17 décembre 2024, à 10h09,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspensions de séance de 12H05 à 12H17 et de 12H53 à 14H16

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Maxime ROSSELIN présent jusqu'à 12H05, Monsieur Patrick PAPADATO présent à partir de 12H20, Monsieur Maxime GHESQUIERE absent de 14H16 à 17H00

Excusés :

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Condition animale et respect du vivant. Soutien aux initiatives en faveur du bien-être animal

Monsieur Francis FEYTOUT, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En France, la politique de protection animale est fondée sur la [loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature](#). En vertu de l'article 9 de la loi, « *Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce* ».

Le statut des animaux a connu plusieurs évolutions. En 1999, les animaux ne sont plus assimilés à des choses. Depuis 2015, aux termes de l'article 515-14 du Code civil, « *Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité* » même s'ils sont toujours considérés comme des biens.

Les violences envers les personnes vulnérables et/ou les animaux du foyer sont intimement liées et prédictives l'une de l'autre.

La violence sur les animaux de compagnie est donc très souvent une première alerte sur de la violence intra-familiale et interpersonnelle.

Les maires et les polices municipales, qui connaissent particulièrement bien leur terrain, sont indispensables au bon traitement des maltraitements animales qui sont malheureusement souvent liées aux violences intra-familiales.

La Police nationale, la Ville de Bordeaux et les associations de protection animale, locales et nationales sont face à une recrudescence des signalements de maltraitements animales.

Ce soutien financier est une étape importante pour améliorer la prise en compte des situations de maltraitance sur la ville et pour fédérer les acteurs associatifs, les services de l'Etat et les services municipaux.

La Ville de Bordeaux s'engage en faveur du bien-être animal et de la protection de la biodiversité au travers de la délégation « **Condition animale et respect du vivant** ».

A ce titre, elle a décidé de soutenir le projet d'associations qui agissent en ce sens en complément des actions menées par la municipalité :

❖ **Un Espoir Solidaire**

« Un Espoir Solidaire » est une association « loi 1901 » qui vient en aide des personnes en situation de précarité à Bordeaux. Cette association assure des distributions alimentaires et de produits d'hygiène à destination des sans-abris bordelais. Elle organise en outre des maraudes et propose un service de laverie solidaire.

La Ville de Bordeaux souhaite soutenir « Un Espoir Solidaire » dans ses actions auprès des plus démunis.

Le soutien financier demandé pour cette association est de **2 000 €**.

❖ **Le Conseil National de la Protection Animale (CNPA)**

Le « Conseil National de la Protection Animale », association « loi 1901 », est un lieu de dialogue qui réunit les principaux acteurs du secteur de la protection animale afin de réfléchir collectivement, d'être force de propositions et d'agir concrètement pour mieux protéger les animaux. Le CNPA œuvre auprès des pouvoirs publics afin de faire évoluer le cadre légal et les politiques publiques en faveur des animaux. Le CNPA est à l'initiative du dispositif 3677 – SOS *Maltraitance animale* (numéro national de signalement de la maltraitance animale).

La Ville de Bordeaux a décidé de soutenir le « Conseil National de la Protection Animale ».

Le soutien financier demandé pour cette association est de **5 000 €**.

- ❖ Ces dépenses sont prévues au Budget 2024 de la Direction de la Prévention et de la Protection des Populations – Compte 65748 – Fonction 13.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser ces subventions aux associations « Un Espoir Solidaire » et « Conseil National de la Protection Animale » comme indiqué ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 17 décembre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Francis FEYTOUT